

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet EMCCD Camera	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-155978/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W7714-155978	Date 2014-08-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-940-65448	
File No. - N° de dossier pv940.W7714-155978	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-09-09	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hooper, Marlyn	Buyer Id - Id de l'acheteur pv940
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2702 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à publier toutes les réponses aux questions reçues le 26 août 2014.

Q.1 Comme certains fabricants ne prennent plus en charge les dispositifs à transfert de charge multiplicateur d'électrons (EMCCD) et offrent une solution de remplacement avec des capteurs sCMOS scientifiques fonctionnant en mode faible bruit pour donner des lectures de l'ordre du sous-électron sans le facteur de bruit en excès dû à la multiplication d'électrons, ou encore des caméras ICCD avec intensificateurs d'image à déclenchement beaucoup plus rapide, pouvez-vous nous dire si vous envisagez d'autres solutions qui répondent aux exigences de l'invitation à soumissionner, ou la dépassent, sous forme de capteurs sCMOS, de caméras ICCD, etc.?

A.1 Notre projet porte sur l'évaluation d'une technologie particulière (basée sur les dispositifs EMCCD). Il comporte un volet expérimental (imagerie du chatoiement) et un volet opérationnel (surveillance générale de l'espace). La majeure partie du travail qui sera effectué consistera en mesures sur des objets compacts (imagerie du chatoiement d'objets de faible luminosité) sous de très faibles intensités de lumière. Votre suggestion est bienvenue, mais nous poursuivons pour le moment notre approche basée sur les dispositifs EMCCD.

Supprimer ce qui suit en entier en français seulement

Le paragraphe 9 de 2010A (2014-06-26) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer : Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de vingt-quatre (24) mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.